



Carry-le-Rouet, le 14 avril 2023 à 18 heures

Communiqué des résultats 2022

1. Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé

La Société FIEBM (la « Société »), dont les titres sont admis aux négociations sur le marché réglementé Euronext, compartiment C (ISIN FR FRO000062341) :

- Exploite :
 - Un parc de stationnement sis aux 73-75 La Canebière, 13001 Marseille.
 - Trois garages implantés à Carry-Le-Rouet (Bouches du Rhône) dans la Résidence Beauséjour.
 - Un portefeuille de titres financiers.
- Dispose d'un établissement principal et d'un établissement secondaire pour le parc de stationnement.
- A pour filiale un groupement forestier agricole, le Groupement Forestier Bois de Tivernoux, dont les comptes ne sont pas consolidés avec ceux de la Société, compte tenu du caractère non significatif de cette filiale, conformément aux dispositions de l'article L.233-17-1 du Code de commerce.

Le chiffre d'affaires¹ s'élève à 1.496.632 EUR.

Les principales composantes du chiffre d'affaires sont les suivantes :

- Activité de location du restaurant : cette activité a dégagé un chiffre d'affaires de 4.167 EUR.
- Activité de caravaning : cette activité a dégagé un chiffre d'affaires de 1.113.392 EUR.
- Activité de location de parking : cette activité a dégagé un chiffre d'affaires de 136.709 EUR.

Marge commerciale			
Production vendue Services	1 496 632 100,00	2 970 291 100,00	(1 473 660) -49,61
70610002 LOCATION GERANCE RESTO 20%	4 167 0,28	30 833 1,04	(26 667) -86,49
70610003 LOCATION BOX BEAUSEJOUR TVA 20%	3 653 0,24	872 0,03	2 782 319,09
70610005 RECETTE VENTES ANNEXES 20%	3 597 0,24	6 355 0,21	(2 758) -43,40
70610010 RECETTE CARAVANING TVA 10%	1 113 392 74,39	2 729 360 91,89	(1 615 968) -59,21
70610022 RECETTE PARKING TVA 20%	136 709 9,13	159 124 5,36	(22 415) -14,09
70611110 FAE 10%	(6 782) -0,45	6 620 0,22	(13 402) -202,43
70611111 PRDTS FAE 20%		(1 093) -0,04	1 093 100,00
70810000 REFACTURATION VS	203 675 13,61		203 675
70880000 AUTRES PDTS ACTIVITES ANNEXES TVA 0	38 220 2,55	38 220 1,29	

Les charges d'exploitation s'élèvent à 2.096.667 EUR.

Le résultat d'exploitation est négatif et ressort à (577.757) EUR.

Le résultat financier est négatif et ressort à (6.627) EUR.

Le résultat courant avant impôts négatif ressort à (584.384) EUR.

¹ Le chiffre d'affaires est systématiquement mentionné HT



Le résultat exceptionnel est positif et s'élève à 18.038.237 EUR.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 13.232.245 EUR.

Les disponibilités de la Société à la clôture de l'exercice s'élevaient à 19.139.219 EUR.

Les valeurs mobilières de placement qui s'élèvent à 699.546 EUR avant provision, ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de 224.502 EUR.

Jusqu'au 27 juin 2022, la Société exploitait un camping caravanning implanté à Carry-Le-Rouet (Bouches du Rhône), en proximité du littoral, dans une zone touristique.

En effet, en date du 19 janvier 2022, le conseil d'administration de la Société a approuvé un projet de cession d'une partie de l'actif de la Société aux sociétés SNC WH et VS Campings France pour un prix total de 17.000.000 EUR.

L'actif objet du projet de cession était constitué par :

- Une propriété formant une installation de camping située avenue Draïo de la Mar, 13620 Carry-le-Rouet ;
- Le fonds de commerce attaché, connu sous le nom commercial « Camping Lou Souleï », dont le numéro SIREN est 069 805 539 00025, code APE 55.30z.

La cession de cet actif a été autorisée par la collectivité des associés en date du 7 juin 2022, pour un prix de cession de 20.500.000 EUR.

La propriété du camping caravanning et le fonds de commerce attaché ont été cédés en date du 27 juin 2022 pour un prix de cession global de 20.500.000 EUR.

A la suite de cette cession, le conseil d'administration a procédé au transfert du siège de la Société au 26 avenue des Romarins, 13620 Carry-le-Rouet. Conformément aux dispositions légales, cette décision sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires prévue le 24 avril 2023.

Enfin, par communiqué de presse en date du 23 décembre 2022, la Société a annoncé la mise en œuvre de plusieurs opérations successives devant être initiées au 1^{er} semestre 2023 et comprenant :

- le rachat par FIEBM des 10.500 parts de fondateur existantes conformément aux statuts de la Société, en application des dispositions de l'article 8 ter de la loi du 23 janvier 1929 et du décret n°67-452 du 6 juin 1967 (en vue de leur annulation), dont les conditions financières résulteront d'une évaluation conjointe réalisée par deux experts indépendants, l'un agissant pour le compte des porteurs de parts de fondateur et l'autre pour le compte de la Société ; et
- le dépôt par FIEBM d'une offre publique de rachat d'actions (ci-après l'« **OPRA** ») portant sur l'ensemble des actions de la Société (en vue de leur annulation), à l'exception des actions détenues par l'actionnaire de contrôle de la Société, lequel a d'ores et déjà fait part de son intention de ne pas apporter ses actions à l'OPRA. L'OPRA portera donc sur 837.648 actions FIEBM représentant environ 43,83% du capital de FIEBM. L'OPRA sera réalisée à des conditions financières cohérentes par rapport à celles retenues par les deux experts indépendants pour le rachat des parts de



fondateur et identiques à celles qui auraient été proposées au titre d'une offre publique de retrait déposée en application de l'article 236-6 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

En outre, la Société a été informée par son actionnaire de contrôle de la possibilité pour ce dernier de déposer, à l'issue de l'OPRA et en fonction des résultats de l'OPRA, une offre publique d'achat simplifiée aux mêmes conditions financières que celles présentées dans le cadre de l'OPRA (dividende attaché le cas échéant) et, si les conditions sont réunies, de mettre en œuvre un retrait obligatoire afin de retirer la Société de la cote. Cette éventuelle offre publique d'achat simplifiée sera également conditionnée, outre l'atteinte du seuil de 90% du capital et des droits de vote au résultat de l'OPRA, à l'obtention par l'actionnaire de contrôle de la Société des éventuels financements nécessaires pour le dépôt de celle-ci et à la décision de conformité de l'Autorité des Marchés Financiers sur cette offre.

2. Analyse de l'évolution des affaires

La Société a cédé son fonds de commerce et les terrains attachés à l'activité de caravanning pour une somme globale de 20.500 k€ réparti ainsi :

1. Le fonds de commerce pour une somme de 6.500 k€
2. Les terrains pour une somme de 14.000 k€

L'activité du camping s'est donc arrêtée à la date de la cession le 27 juin 2022.

Le niveau d'activité de la Société a donc été réduit d'environ 50 % même si on peut considérer que le mois de juillet et août sont les mois les plus importants de la société (ils représentent environ 30 à 35 % du chiffre d'affaire global de la Société habituellement).

La Société exploite donc désormais une activité de location de parking et gère la trésorerie disponible emmagasiné à l'occasion de cette cession.

3. Décisions à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Le conseil d'administration indique que l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sera convoquée ultérieurement.